

Procès-Verbal de séance

Séance du 7 Novembre 2022

L' an 2022 et le 7 Novembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, COPHIGNON Alain, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

Excusés : Mme HEURTEBISE Sandrine (procuration à Mme GIGOMAS Jeanine), M. GOIBEAU Ludovic (procuration à BASNIER Serge)

Absents : M. ROBIN Thierry

Assistait également : Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire de mairie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 28/10/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Mans
le : 8 novembre 2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Désignation du secrétaire de Séance

Adoption des attributions déléguées du Maire

Dragages d'entretien des voies navigables sur la sarthe Aval entre Le Mans et Pincé - 2022-069

Camping : bilan 2022 et travaux

Coteau de Vilclair

Informatisation et numérisation du cimetière : demande de subvention auprès du Ministère de la Culture - 2022-070

Travaux 2023 : dossier DETR

Repas des Aînés

Subvention école Privée Parcé

Convention avec le cinéma Confluences - 2022-071

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable - 2022-072

Projet de rénovation place des deux fonds - 2022-073

Désignation du secrétaire de Séance

Mme Bordin Ingrid, plus jeune élue, est désignée secrétaire de séance.

M. Jean-Michel LOISON, gérant du camping étant présent, M. d'Amécourt propose de passer directement au point 4, ce qui est approuvé par les conseillers.

Camping : bilan 2022 et travaux

M. Jean-Michel LOISON présente aux Conseil Municipal le bilan 2022 du camping. M. Loison est gérant depuis 2014 de l'oeil dans le rétro.

Le chiffre d'affaires de 2022 est d'environ 90% à la saison 2019.

Le nombre de clients est en baisse de 10% mais le nombre de nuités est en hausse de 7,6% par rapport à 2019.

Afin de pouvoir garder ses 2 étoiles, il est nécessaire de faire des travaux dans le bloc sanitaire.

Dragages d'entretien des voies navigables sur la sarthe Aval entre Le Mans et Pincé

réf : 2022-069

M. le Maire donne connaissance d'une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présentée par le Département de la Sarthe et relative au projet de dragages d'entretien des voies navigables sur la Sarthe Aval entre le Mans et Pincé – plan de gestion pluriannuel 2023-2027. Cette demande fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 17 octobre 2022 au 31 octobre 2022.

Le Département de la Sarthe étant propriétaire et gestionnaire du Domaine Public Fluvial sur la Sarthe en aval du Mans jusqu'à la limite avec le Maine-et-Loire, il a l'obligation de maintenir sur tout le chenal de navigation un mouillage de 1,10 m pour assurer la circulation normale et la sécurité des embarcations, en particulier dans les canaux latéraux. Dans ce cadre, un plan de gestion concernant les travaux d'entretien menés pour la période 2023-2027 a été élaboré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande d'autorisation.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Coteau de Vilclair

Point non abordé, les travaux n'ont pas été réalisés.

Informatisation et numérisation du cimetière : demande de subvention auprès du Ministère de la Culture

réf : 2022-070

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 5 septembre 2022, a décidé de valider le devis Gescime pour la numérisation et l'informatisation du cimetière communal.

Le ministère de la Culture propose une subvention pour la numérisation, restauration et valorisation des fonds d'archives.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré:

- Donne son accord pour la réalisation du projet d'informatisation et numérisation des archives du cimetière d'un montant prévisionnel de 5173 € T.T.C.
- Sollicite auprès du Ministère de la Culture une subvention de 28 % du montant des travaux TTC soit une subvention d'un montant de 1466 €.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT ou T.T.C.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux 2023 : dossier DETR

M. Serge Basnier informe le Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention DETR doivent être déposés avant le 15 décembre 2022.

Il propose au Conseil Municipal de choisir entre 2 dossiers car un seul dossier sera déposé à la Préfecture cette année.

Premier dossier envisagé : Rénovation des sanitaires du camping pour un montant d'environ 150 000 €

Deuxième dossier : Rénovation énergétique de la mairie (chauffage, menuiserie, bâtiment et éclairage) pour 150 000 € environ également.

Après discussion, le Conseil Municipal propose d'établir le dossier de rénovation des sanitaires du camping.

Repas des Aînés

Le repas des aînés se tiendra le 19 mars 2022. Un colis sera distribué à Noël.

Subvention école Privée Parcé

Point reporté à la prochaine séance

Convention avec le cinéma Confluences

réf : 2022-071

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire l'opération ciné pour les vacances de Noël.

Entre la Commune de Avoise représentée par son Maire, Mr d'AMÉCOURT Antoine dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 septembre 2022 et le Cinéma CONFLUENCES représenté par Monsieur Cédric AUBRY, son Président.

Préambule : Dans le cadre de la promotion des arts audiovisuels et pour permettre la pratique des activités culturelles autonome dès le plus âge, la Commune de Avoise souhaite participer à l'opération « ciné vacances ».

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

Le cinéma met en place un tarif préférentiel de 4€ par place, sur lequel la Mairie s'engage à prendre au minimum 50% à sa charge.

La présente convention s'articule de la façon suivante :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Public concerné :

Enfants de la commune de 3 à 18 ans

Modalités :

La convention concerne la période du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023. A ce titre, chaque enfant pourra bénéficier d'une place de cinéma à 2€.

- les enfants viendront retirer un ticket à l'accueil de la Mairie ou à l'Agence Postale, aux heures d'ouvertures, munis d'un justificatif de domicile et de leur livret de famille à compter du 1^{er} décembre jusqu'au 24 décembre inclus.

Avec ce coupon, ils pourront se présenter à l'accueil du cinéma pour y prendre une place pour la séance de leur choix, moyennant une contribution de 2€.

Ticket :

Sur chaque ticket apparaîtront :

Le nom de la Mairie,

Le nom du cinéma

La date de validité du ticket,

La mention « BON POUR UNE PLACE DE CINEMA à 2€

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention dure jusqu'au 3 janvier 2023.

ARTICLE 3 : CONDITIONS FINANCIERES

Une facture globale sera adressée à la Mairie, correspondant au nombre de coupons retournés multiplié par 2€, (soit la différence entre le tarif de 4€ mis en place et les 2€ versés) dès la fin de chaque mois.

ARTICLE 4 : RESILIATION DE LA CONVENTION

Chacune des parties à la présente convention peut mettre fin à celle-ci, sous réserve d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute modification interviendra par avenant approuvé dans les mêmes formes que la présente convention.

ARTICLE 5 : CONTENTIEUX

Tout litige relatif pouvant survenir dans le cadre de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal administratif de Nantes. Les parties s'engagent toutefois à rechercher préalablement une solution amiable au litige

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire ou ses adjoints à signer cette convention et prévoit les crédits nécessaires.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable

réf : 2022-072

M. le Maire fait état du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du service public d'eau potable établi par le Syndicat mixte d'Alimentation en Eau Potable L'Aunay La Touche pour l'exercice 2021 et précise que ce rapport a été transmis à chaque conseiller municipal par la voie électronique.

M. Serge BASNIER, premier adjoint et délégué au SIAEP, présente ce rapport.

Le Conseil Municipal en prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Projet de rénovation place des deux fonds

réf : 2022-073

Serge BASNIER, présente le projet de rénovation de la place des deux fonds, projet prévu pour 2024.

Afin d'avancer sur ce projet, il est nécessaire de passer une commande pour l'élaboration de plans précis et du dossier de consultation.

L'entreprise HRC propose un devis à 2046€ HT.

Après délibérations, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise HRC et autorise le Maire ou ses adjoints à le signer.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Conseil Municipal du 5/12/2022 à la Salle Daniel Perrault
- Clôture du coteau de Vilclair le 24/11/2022
- Voeux du Maire le 22/01/2023
- Changement des horaires d'ouverture de l'Agence Postale à compter du 1er janvier 2023
 - Mercredi, jeudi, vendredi de 9h30 à 12h30
 - Samedi de 9h00 à 12h00
- Un bulletin municipal sera distribué en fin d'année.

Séance levée à: 0:08

En mairie, le 01/12/2022

Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

Le Secrétaire
Mme BORDIN Ingrid